

Deux personnalités politiques de premier plan ont disparu ces derniers mois: M. Zakharenko (ancien ministre de l'intérieur) a disparu en mai 1999 et M. Gontchar (Vice-président du 13<sup>e</sup> Soviet suprême) en septembre 1999; nous n'avons aucune information concernant l'endroit où ils se trouvent. Le cas d'une troisième personnalité de premier plan, M<sup>me</sup> Vinnikova (ancienne présidente de la Banque centrale du Bélarus), est résolu. Elle a rejoint son fils au Royaume-Uni, fin 1999.

Compte tenu de ces évolutions, le Conseil n'est pas en mesure de lever les restrictions de 1997. L'UE expose clairement sa position au Bélarus à chaque fois que l'occasion s'y prête et fait pression pour qu'il effectue davantage de réformes démocratiques (déplacement d'une troïka de hauts fonctionnaires à Minsk les 1<sup>er</sup> et 2 novembre, rencontre entre M. Blomberg, secrétaire d'État, et M. Latypov, ministre des Affaires étrangères, à Istanbul le 18 novembre et démarches des chefs de mission, lorsque cela est nécessaire). En outre, le programme TACIS de développement de la société civile, signé récemment, contribuera à améliorer le processus de réforme démocratique au Bélarus.

Le principal objectif de l'UE réside dans la tenue, sous surveillance internationale, d'élections libres, régulières et internationalement reconnues en l'an 2000. Le Conseil a pris bonne note de l'engagement pris par le Président Loukachenko en faveur de ces élections, et ne manquera pas de lui rappeler cet engagement.

Afin de lancer le processus électoral, un dialogue entre le gouvernement et l'opposition est indispensable. L'UE soutient pleinement les efforts de l'OSCE en tant que seule enceinte capable d'amorcer ce dialogue.

---

(2000/C 280 E/098)

**QUESTION ÉCRITE E-2665/99**

**posée par Yasmine Boudjenah (GUE/NGL) à la Commission**

(12 janvier 2000)

*Objet:* Restructuration d'«ABB ALSTOM POWER»

La direction du groupe «ABB ALSTOM POWER», qui résulte d'une fusion réalisée le 30 juin dernier, a annoncé une restructuration. Déjà dans certains pays où l'entreprise existe, des annonces de suppression d'emplois sont faites.

Ce groupe et/ou ceux qui sont à la base de cette fusion ont-ils bénéficié d'aides de l'U.E.?

Dans ce cas, la Commission pourrait-elle en préciser le montant et les conditions de leur attribution? Ces aides étaient-elles conditionnées à la création d'emplois? La Commission est-elle prête à en exiger le remboursement?

**Réponse donnée par M. Barnier au nom de la Commission**

(10 février 2000)

La Commission recueille les informations nécessaires auprès des différents États membres. Elle ne manquera pas de communiquer le résultat de ses recherches dans les plus brefs délais.

---

(2000/C 280 E/099)

**QUESTION ÉCRITE E-2667/99**

**posée par Olivier Dupuis (TDI) au Conseil**

(13 janvier 2000)

*Objet:* Perspectives d'adhésion de l'Azerbaïdjan au Conseil de l'Europe et développement des relations UE/Azerbaïdjan

Le Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune peut-il donner toutes les informations utiles quant à l'état d'avancement de la procédure d'adhésion de l'Azerbaïdjan au Conseil de l'Europe? D'une façon plus générale, le Haut Représentant peut-il indiquer de quelle façon l'UE entend développer ses relations avec ce pays?